

[illegible]

Abstract

ARTICLE 3. OBJECT OF THE INVESTIGATION

L'établissement CATHINI, en son site d'activité situé 48 rue de l'Interval à Virvague, est autorisé, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à diverser ses eaux usées autres que des domestiques dans le réseau apparcif sans y être inclus dans le système unitaire d'assainissement de Virvague.

ARTICLE 2. CARACTERISTIQUES DES REJETS.

A. - Prescriptions générales

- Être neutralisés à un pH compris entre 5,5 et 6,5
- Être ramené à une température inférieure ou au plus égale à 30°C
- Ne pas contenir de micro-organismes ou de parasites
 - de porter atteinte à la santé du personnel travaillant dans le système de collecte et à la station d'épuration,
 - d'augmenter le système de collecte, la station d'épuration et les équipements associés,
 - d'altérer le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées ou le traitement des boues,
 - être à l'origine de dommages à la flore ou à la faune aquatique ou terrestre.

ARRÊTÉ

Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement CATALENT, situé 48 rue de Roberval à Limoges, dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 18 Octobre 2024



ARR_ASST_25733_DEVERSEMENT_EAUX_USEES_CATALENT.pdf
(.pdf, 6,4 Mo)



 **TÉLÉCHARGER**